

DÉLIBÉRATION CM-2021-025

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET VILLE

SÉANCE DU 12 AVRIL 2021

Étaient présents : M. de Bourrousse, Maire, M. Millot, Mme Dussous M. Valentin, M. Thiémonge, Mme Poletto, M. Devred, Mme Conesa-Rouat, M. Mouty, Adjoints, Mme Gaultier, Mme Le Guilloux, M. Martin, Mme Sanches Mateus, Mme Karam, M. Buisseret, Mme Borias, M. Daniel, Mme Dabrowski, M. de Saint-Romain, Mme Zanotti, Mme de Freitas, Mme Souchet, M. Lombard, Mme Miel, M. Ageitos, M. Cuisigniez, Mme Chalvignac, M. Drougard et Mme Bernard.

Avaient donné pouvoir : M. Chardon à M. de Bourrousse, M. Ferrand à M. Devred et Mme Ratti à M. Cuisigniez

Était absent non représenté : M. Andrade Dos Santos



DÉLIBÉRATION CM-2021-025

SÉANCE DU 12 AVRIL 2021

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET VILLE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-31,

Vu l'instruction comptable M14,

Considérant la délibération CM-2021-001 approuvant la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021,

Considérant la délibération CM-2021-020 approuvant le compte de gestion 2020 transmis par le Trésorier du Vésinet,

Considérant la délibération CM-2021-021 approuvant le compte administratif 2020,

Considérant la délibération CM-2021-022 approuvant l'affectation des résultats 2020 à reprendre à la première étape budgétaire suivante,

Considérant la présentation qui a été faite du Budget Primitif 2021 pour la Ville,

Après avis de la Commission Finances - Développement Economique - Administration Générale - Ressources Humaines - Communication du 8 avril 2021,

Sur proposition de M. Alain THIEMONGE, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 32 voix exprimées, 27 pour et 5 abstentions (Mme Miel, Mme Ratti, M. Ageitos, M. Cuisigniez et Mme Chalvignac),

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE le budget primitif 2021 sur la base de l'équilibre suivant :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	22 924 871 €	22 924 871 €
INVESTISSEMENT	27 733 347 €	27 733 347 €
TOTAL	50 658 218 €	50 658 218 €

Article 2 : ADOPE, par chapitres, tel qu'annexé à la présente délibération, le budget primitif du budget principal de la ville pour l'exercice 2021,

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Trésorier.



Le Maire,


Arnaud de Bourrousse